AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0436
FR0010478248-FS0188

21 mars 2014

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ATARI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 mars 2014, complété par un courrier reçu le 20 mars 2014, la société Alden Global Capital Limited[1] (Third Floor, One Waverley Place, Union Street, St Helier, Jersey JE2 3RF), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 11 mars 2014, par suite de la conversion de 3 729 890 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (océanes) en autant d'actions ATARI, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ATARI et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 3 729 890 actions ATARI représentant autant de droits de vote, soit 7,66% du capital et des droits de vote de cette société[2] ; et

- en baisse, le 13 mars 2014, par suite d'une cession d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ATARI et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 278 999 actions ATARI représentant autant de droits de vote, soit 2,63% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article 223-14, III et IV du règlement général, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion :

- 342 095 obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (oranes 2009) donnant accès à 10 546 788 actions ATARI (soit une parité de 30,83 actions pour 1 orane), remboursables tout jour ouvré entre le 1er (inclus) et le 10 (inclus) des mois de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année ou à échéance (le 30 septembre 2015) ;

- 353 445 oranes 2009 nouvelles donnant accès à 7 054 761 actions ATARI (soit une parité de 19,96 actions pour 1 orane), remboursables tout jour ouvré entre le 1er (inclus) et le 10 (inclus) des mois de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année ou à échéance (le 30 septembre 2015) ;

- 152 636 oranes 2010 donnant accès à 4 461 549 actions ATARI (soit une parité de 29,23 actions pour 1 orane), remboursables tout jour ouvré entre le 1er (inclus) et le 10 (inclus) des mois de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année ou à échéance (le 30 septembre 2015) ;

- 5 515 808 océanes donnant accès à autant d'actions ATARI, convertibles à tout moment en actions ATARI jusqu'au septième jour précédant la date d'échéance, et remboursables en numéraire à l'échéance, le 17 février 2019.

[1] Contrôlée par Orgier Trustee Limited (Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG).
[2] Sur la base d'un capital composé de 48 691 249 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.